



C.C.E et C.E extra

24 juillet 2013

CICE :

La Direction a présenté le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

Cette mesure a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le CICE permet de réaliser une économie d'impôt de 4 % de la masse salariale pour l'année 2013 (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC). À partir de 2014, ce taux sera porté à 6 %.

La Direction souhaite utiliser ce crédit d'impôt pour deux projets potentiels :

- **Garchizy** : activités de re-lay out en vue d'améliorer le flux productif afin de baisser les coûts de l'établissement.
- **Bourbon-Lancy** : investissement dans des chariots AGV afin d'automatiser certains flux logistiques pour améliorer les conditions de travail des salariés tout en réduisant les coûts.

Une présentation plus complète de ces projets sera faite au cours du dernier trimestre 2013.

Le montant des investissements pour chaque établissement sera proportionnel à la répartition respective de la masse salariale prise en compte dans le crédit d'impôt alloué.

Le SNI-UNSA a émis un avis favorable à ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi puisqu'il contribue au final à améliorer le résultat financier de l'entreprise par le biais d'une réduction d'impôt.

Nous attendons cependant d'avoir une présentation plus précise sur les projets afin de nous prononcer sur l'utilisation de ce crédit.

Divers :

- **Sortie anticipée** : Le SNI-UNSA a demandé que la Direction affiche rapidement la note de service relative à l'heure de sortie anticipée ainsi que pour les transports du 26 juillet. Nous avons rappelé que l'ensemble des salariés devaient pouvoir bénéficier de cette heure de sortie anticipée. Suite à cela, la Direction a accepté de l'accorder à toutes les personnes travaillant le 26 juillet, personnes de nuit comprises (voir note de service dans les panneaux Direction).
- **Intérimaires** : Sauf cas isolé et individuel, il y a de fortes probabilités d'avoir sensiblement le même nombre d'intérimaires à partir du mois de septembre. Nous aurons plus de précisions semaine 35, après la période de congés payés, pour connaître le nombre exact et la date de reprise pour les salariés intérimaires concernés.

Point sur la mise en place de la FPT Academy :

62 personnes ont déposé leur candidature et 18 ont abandonné le projet depuis.

Ainsi, 44 personnes étaient présentes à la réunion d'information qui s'est déroulée le 18 juillet à Bourbon-Lancy.

Les élèves, qui seront employés par le GEIQ Industrie 71, pourront obtenir une Certification de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) Assembleur Monteur, diplôme d'État reconnu au niveau national dans toutes les entreprises de la métallurgie.

L'intérêt pour ces élèves est notamment d'être accompagné tout au long du parcours de formation jusqu'à un emploi en CDD ou en CDI, en fonction des besoins et de la situation de l'entreprise.

Calendrier :

Semaines 30 et 31	entretiens avec le GEIQ
Semaines 33 à 36	entretiens par l'entreprise
Semaine 37	sélection des candidats et évaluation préformative
16 septembre 2013	entrée en formation

Ainsi, le 16 septembre, les 12 élèves retenus seront en contrat de professionnalisation de 12 mois avec des périodes de formation (490 heures) et des périodes en entreprise :

- jusqu'à fin décembre : 2 semaines en entreprise + 2 semaines de formation
- par la suite : 3 semaines en entreprise + 1 semaine de formation

Les périodes en entreprise se dérouleront à Bourbon-Lancy et les périodes de formation au Lycée Sacré Cœur de Paray-le-Monial.

Rémunération :

	Au moins Bac pro ou titre à niveau équivalent	Autres niveaux
Moins de 21 ans	70 % du SMIC	60 % du SMIC
21 à 25 ans	85 % du SMIC	75 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Les primes de poste pratiquées par l'entreprise et la prime trimestrielle seront attribuées au prorata du temps passé dans l'entreprise.

Questions et demandes SNI-UNSA :

- Est-il prévu des tuteurs "joker" afin de pallier aux éventuelles absences des tuteurs ?
Réponse : *"Nous n'y avons pas pensé mais nous réfléchissons à la question."*
- Est-il prévu une formation spécifique pour les tuteurs ?
Réponse : *"Ils recevront une formation en septembre et des périodes de coaching sont prévues."*
- Est-il prévu une "gratification" ou une reconnaissance pour les tuteurs ?
Réponse : *"Nous envisageons d'aménager leur temps de travail, mais nous pourrions parler d'une éventuelle gratification ultérieurement."*
- Est-il prévu une évolution de carrière pour les élèves ?
Réponse : *"Nous envisageons une reconnaissance en fonction du mérite et des capacités des élèves. Nous ne sommes pas fermés sur le sujet, mais nous pensons l'évoquer ultérieurement."*
- Est-il prévu un endroit spécifique pour que les tuteurs puissent s'entretenir avec les élèves ?
Réponse : *"Nous n'y avons pas pensé mais nous réfléchissons à la question."*